

Fiche de données de sécurité

Toner cartridge

LP-761

OKI DATA CORPORATION

Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit Nom de produit : Toner cartridge
Code de produit : LP-761
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Toner
- 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
Nom du fabricant : OKI Data Corporation
4-11-22 Shibaura, Minato-ku, Tokyo , Japan
Tel: +81-(0)3-5445-6111
Distributeur : OKI EUROPE Limited
Blays House, Wick Road, Egham, Surrey, TW20 0HJ, United Kingdom
+44 (0)20 8219 2190

2. Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
<Règlement (CE) No.1272/2008>
Pas une substance ni un mélange dangereux.
- 2.2 Éléments de l'étiquette
<Règlement (CE) No.1272/2008>
Pas une substance ni un mélange dangereux.
- 2.3 Autres dangers
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom Chimique	Concentration (%)	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
Polystyrene-acrylate copolymer	> 54.0	secret commercial	secret commercial	-	aucun
Iron oxide	< 40.0	1317-61-9	215-277-5	-	aucun
Polypropylene	< 4.0	9010-79-1	618-455-4	-	aucun
Organic pigment	< 1.0	31714-55-3	250-774-0	-	aucun
Amorphous silica	< 1.0	secret commercial	secret commercial	-	aucun

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées ci-dessus.

4. Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes :	Sa manipulation ne nécessite aucune précaution particulière de la part des secouristes.
En cas d'inhalation :	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux :	Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques:	Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau. Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
----------	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
--------------	---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de carbone Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction :	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en
-------------	---

individuelles : matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Iron oxide	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 10 mg/m ³
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail Appliquer les mesures pour prévenir les explosions de poussière. Prendre des mesures pour que les systèmes de manipulation des poussières (tels que les gaines d'extraction, les collecteurs de poussières, les récipients et l'équipement de transformation) soient conçus de manière à empêcher toute libération de poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux:	Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de protection
Protection des mains	
Matériel:	Gants imperméables
Remarques:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps :	Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Protection respiratoire:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type :	Type de particules (P)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Poudre fine
Couleur:	noir
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Donnée non disponible
pH:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair:	Non applicable

Taux d'évaporation:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur relative:	Non applicable
Densité	1.6g/cm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	négligeable
Coefficient de partage: noctanol/eau	Non applicable
Température d'autoinflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Non applicable
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies
d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) 84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés

sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.